Sauvons le 1420 Mont-Royal, Sauvons le Mont-Royal Le sort du Mont-Royal doit résulter de décisions largement démocratiques

Étant professeur à l'Université de Montréal, je suis sensibilisé depuis un moment déjà au sort du 1420 Mont-Royal, un immeuble patrimonial situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Sachant que la direction de mon institution avait d'autres projets en tête, je craignais qu'il n'y ait plus une véritable volonté de protéger et rénover cet immeuble, qui s'intègre naturellement à notre campus et qui permettrait de répondre à d'importants besoins d'espaces. Malgré tout, jusqu'à l'annonce de la tenue d'audiences par l'Office de consultation publique de Montréal, je restais incrédule : une vente aussi insensée ne pouvait vraiment avoir lieu. Or, je constate que le projet de changement de vocation a effectivement été pris au sérieux et que la Ville serait prête à modifier le zonage pour que de luxueux condos soient construits dans cette partie du campus universitaire que nous devrions abandonner avant même d'avoir pu en tirer véritablement parti.

Une telle modification du zonage serait, à mon avis, une décision aux conséquences négatives irréversibles. De mon point de vue et de celui d'un grand nombre de mes collègues, l'abandon de la vocation éducationnelle du 1420 Mont-Royal est un choix erroné et inacceptable. Je suis loin d'être convaincu que la population québécoise soit suffisamment informée des enjeux qui se rattachent à la vente de ce bâtiment. Comment justifier qu'une institution universitaire en manque d'espaces mette en vente un bâtiment aussi précieux?

C'est toutefois en tant que citoyen et en tant que Montréalais que je suis le plus alarmé : comment la privatisation du flanc Nord du Mont-Royal pourrait-elle être aussi facilement cautionnée? Les personnes qui n'ont pas suivi de près les intentions de l'Université de Montréal ignoraient jusqu'à très récemment que planait cette menace. Plusieurs n'en n'auront vent que par les échos qu'auront peut-être, dans les médias, les audiences devant l'Office de consultation publique de Montréal et les recommandations qui en découleront.

Le Mont-Royal fait partie intégrante de l'identité et du quotidien des Montréalais. La construction de condos sur un site ayant jusque là une vocation d'éducation serait un précédent qu'il ne faut pas prendre à la légère. Toute décision susceptible d'ébranler le statut du Mont-Royal doit être éminemment démocratique. À mon avis, le cadre des échanges de l'Office de consultation de Montréal ne favorise pas des niveaux d'information, de participation et de délibération qui correspondent à l'ampleur des enjeux. Le sort du Mont-Royal et l'intention d'en privatiser son flanc Nord ne doivent pas être le fait de quelques uns. Aussi, j'invite l'Office de consultation publique à recommander le rejet des projets de changements de zonage et de vocation du 1420 Mont-Royal.